

PRETS HYPOTHECAIRES POUR FICP

Document non contractuel, susceptible d'être modifié à tout moment

OBJET	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat de prêts à la consommation et immobiliers • Rachat de prêts familiaux • Rachat de prêts employeur • Retard d'impôts • Découvert bancaire
CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires ou en cours d'accession à la propriété • Les salariés en CDI (période d'essai terminée) • Les fonctionnaires titulaires • Les retraités ou pré retraités • Multi-employeurs avec CDI <p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stagiaires, les militaires sous contrat, les vacataires, les chômeurs, les contractuels, les intérimaires, les commerciaux payés en partie à la commission
MONTANT	<p>Minimum : 30 000 € Maximum : 80 % de la valeur de bien</p>
DUREE	de 84 mois à 360 mois
NORMES D'ACCEPTATION	<p>FICP sur le prêt immobilier uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ durée maxi 25 ans ■ intervention maximum à hauteur de 75 % de la valeur du prêt (plus si caution partielle complémentaire) <p>FICP sur les prêts à la consommation uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ durée maxi 35 ans, ■ intervention maximum à hauteur de 75 % de la valeur du prêt, <p>FICP sur les prêts immobilier et à la consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ durée maxi 25 ans ■ intervention maximum à hauteur de 75 % de la valeur du prêt, (plus si caution partielle complémentaire) <p>Intervention sur les personnes BDF propriétaires ou en cours d'accession mais sans fichage FICP</p>
REMBOURSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement sur le compte bancaire des clients
ASSURANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat groupe (<u>délégation possible</u>)